

**SIMOUV**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS



**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

**CONVENTION D'ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SIMOUV  
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023**

PROJET

**ENTRE** d'une part,

La **Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)** représentée par son Président en exercice, Monsieur Aymeric ROBIN, agissant en vertu de la délibération n° ..... transmise au Contrôle de Légalité le ..... ;  
ci-après dénommée la CAPH,

**ET** d'autre part,

Le **Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)** représenté par son Président en exercice, Monsieur Guy MARCHANT, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical référencée D2023\_03\_08 en date du 9 mars 2023 et transmise au Contrôle de Légalité le ..... ;  
ci-après dénommé le SIMOUV,

**Il est exposé ce qui suit :**

Il ressort des différentes réunions préparatoires au vote du budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2023, la proposition de deux scénarios d'investissements pour la période 2023/2026 :

- une version ambitieuse, destinée à mettre en œuvre une politique de développement des orientations stratégiques définies au travers des documents de planification pilotés par le SIMOUV (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois) ;
- une version dite « prudente », reprenant principalement les investissements strictement nécessaires pour assurer la continuité du service public de la mobilité, les engagements contractuels issus de la convention de délégation de service public du 11 juillet 2022 et l'application des évolutions législatives et réglementaires issues de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Ainsi, dans le cadre des débats tenus lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2023, le Comité Syndical a acté la pertinence d'une accélération de la transition énergétique du réseau en lien avec les objectifs fixés par les documents susmentionnés.

Ces investissements doivent notamment s'orienter vers un verdissement généralisé du parc roulant bus et, plus généralement, s'inscrire dans la continuité de la dynamique initiée par le Syndicat visant au développement des mobilités durables sur l'ensemble du ressort territorial.

Cette politique volontariste, conduisant à mettre en œuvre le scénario d'investissement ambitieux sur la période 2023/2026, a été confirmée au cours des échanges tenus lors de l'adoption le 9 mars 2023 du budget primitif du SIMOUV pour l'exercice 2023.

Dès lors, conformément aux projections budgétaires pour les années 2023/2026 présentées lors du Comité Syndical du 9 février 2023, il ressort pour l'exercice budgétaire 2023 une subvention d'investissement de 3 500 000 € pour la CAPH.

Il est donc convenu ce qui suit.

### **ARTICLE 1 : Objet de la subvention**

Une subvention d'investissement de 3 500 000 € est attribuée pour l'exercice 2023 par la CAPH au SIMOUV.

Cette subvention permettra ainsi de financer les dépenses d'investissements réalisées par le SIMOUV sur l'exercice 2023, notamment celles reprises au travers du programme d'investissements pour l'exercice 2023 figurant en annexe de la présente convention.

La présente subvention n'est pas soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### **ARTICLE 2 : Modalités de versement de la subvention**

Les parties conviennent des modalités de versement suivantes :

- un premier acompte à hauteur de 1 000 000 € sur présentation des pièces suivantes :
  - un titre de recettes émis par le SIMOUV ;
  - une synthèse financière accompagnée des états récapitulatifs des dépenses d'investissements mandatées au cours de l'exercice 2023, signés de l'Ordonnateur et du Comptable Public ;
  
- le solde de la subvention sur présentation :
  - d'un titre de recettes émis par le SIMOUV ;
  - d'une note synthétique retraçant les différents investissements réalisés par le SIMOUV ;
  - d'un bilan financier accompagné des états récapitulatifs des dépenses d'investissements mandatées au cours de l'exercice 2023, signés de l'Ordonnateur et du Comptable Public ;
  - d'un état des recettes d'investissement perçues et à percevoir par le SIMOUV en lien avec les dépenses d'investissements réalisées sur l'exercice 2023.

### **ARTICLE 3 : Durée de la convention**

La présente convention prendra ses effets à compter de sa notification à la CAPH pour s'achever au 30 juin 2024.

Un avenant pourra prolonger la durée de la présente convention.

### **ARTICLE 4 : Suivi**

Le SIMOUV s'engage à transmettre, à l'issue de la présente convention, un état de suivi des dépenses et des recettes.

Le SIMOUV s'engage à informer la CAPH dans les meilleurs délais de toutes modifications de son environnement budgétaire et financier qui ne lui permettraient pas de respecter sa stratégie financière inscrite au ROB 2023.

**ARTICLE 5 : Litiges**

En cas de litiges et à défaut d'accord amiable, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Wallers, le

Fait à Saint-Saulve, le

Pour la Communauté d'Agglomération de  
La Porte du Hainaut

Pour le SIMOUV

Le Président

Le Président

Monsieur Aymeric ROBIN

Monsieur Guy MARCHANT

PROJET

## ANNEXE : PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU SIMOUV POUR L'EXERCICE 2023

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU SIMOUV EXERCICE 2023	
<b>1 INVESTISSEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 023</b>
INFRASTRUCTURES DU TRAMWAY	100 000
DEPOT TRAMWAY DE ST-WAAST	-
ATELIER BUS DE ST-WAAST	-
DEPOT BUS DE ST-SAULVE	378 677
DEPOT BUS DE DENAIN	
SYSTEMES TECHNIQUES TRANSVERSAUX	1 880 000
OPEN PAYMENT	64 295
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000
TRANSITION ENERGETIQUE : Bornes Electriques	33 000
AGENCE COMMERCIALE DE VALENCIENNES	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 555 972</b>
	2 023
<b>2 FIABILISATION ET GRANDES REVISIONS TRAMWAY</b>	<b>-</b>
<b>3 RENOUELEMENT PARC ROULANT</b>	<b>2 023</b>
RENOUELEMENT AUTOBUS BIO GNV	2 660 056
ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES	727 500
<b>TOTAL</b>	<b>3 387 555,92</b>
<b>4 INFRASTRUCTURES SECURITE</b>	<b>2 023</b>
AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>
<b>5 INFORMATIQUE ET LOGICIELS</b>	<b>2 023</b>
MAINTENANCE MATERIELS	4 000
MAINTENANCE LOGICIELS	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>
<b>6 ETUDES</b>	<b>2 023</b>
MOBILITES	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>
<b>7 FICHES ACTION DU PDU</b>	<b>2 023</b>
AMENAGEMENT CYCLABLE	540 000
METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	50 000
EXPERIMENTER DES AIRES DE COVOITURAGE	500 000
AMENAGEMENT DES P+R	650 000
REVISION DU PDU	125 000
SITE PROPRE NAVETTES DE CENTRE-VILLE	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 015 000</b>
	2 023
<b>8 ETUDES ET SUIVI SCoT</b>	<b>133 333</b>
	2 023
<b>9 ALEAS TRAVAUX ET BATIMENT SIMOUV</b>	<b>50 000</b>
<b>A - Investissements structurels (1+2+4+5+6)</b>	<b>2 661 972,00</b>
<b>B - Renouveaulement du parc autobus (3)</b>	<b>3 387 555,92</b>
<b>C - Investissements au titre des orientations du PDU (7), du SCoT (8) et divers travaux</b>	<b>2 198 333,00</b>
<b>A FINANCER A+B+C</b>	<b>8 247 860,92</b>